

10, rue Foncet 06000 NICE
Tel. 04.97.06.68.80 - Fax. 04.97.06.68.88 - www.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT

A ROQUEBRUNE CAP MARTIN,

dans un ensemble immobilier dénommé «LE CENTRAL CAP»

22, avenue Victor Hugo - 1, rue François Ratto

UN STUDIO au 1^{er} étage du bâtiment A,
non loin des commerces et à env. 500 m du bord de mer

LOI CARREZ : 24,03 m²

ADJUDICATION JEUDI 9 JANVIER 2025 à 9h

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE de NICE, Palais de Justice - Place du Palais 06300 NICE.

Cette vente est poursuivie à la requête du :

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble «LE CENTRAL CAP», dont le siège est à 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 1/3, rue François Ratto, agissant poursuites et diligences de son Syndic en exercice, le Cabinet TREPIER VENTURINI IMMOBILIER, immatriculée au RCS de NICE, sous le n° 789.119.773, dont le siège social est à 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN 163, avenue Louis Pasteur, agissant lui-même poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

En vertu d'une Assemblée Générale en date 17 juillet 2020, autorisant la saisie immobilière.

Ayant pour Avocat postulant **Maître Audrey ESSNER**.

Désignation : Les parties divisées et indivises d'un ensemble immobilier dénommé «LE CENTRAL CAP», sis 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 22, avenue Victor Hugo, 1, rue François Ratto, cadastré section AI, numéro 721, pour 10a 62ca. Objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 24 avril 1997, volume 1997 P, numéro 1644, modifié suivant actes publiés : - Le 3 juillet 1997, volume 1997 P, numéro 2609 ; - Le 17 juillet 1997, volume 1997 P, numéro 2751 ; - Le 16 octobre 1997, volume 1997 P, numéro 3989 ; - Le 11 mai 1998, volume 1998 P, numéro 54 ; - Suivi d'une attestation rectificative publiée le 11 mai 1998, volume 1998 P, numéro 1932 ; - Le 11 mai 1998, volume 1998 P, numéro 1919.

Les parties divisées comprenant : - **Le lot N° 113 : UN STUDIO**, au 1^{er} étage du bâtiment A, avec les 44/1.000^e des p.c. ;

DAT : + de cinq ans

Occupation : L'appartement semble **inoccupé**.

Syndic : SAS TREPIER VENTURINI IMMOBILIER, 163, avenue Louis Pasteur à ROQUEBRUNE CAP MARTIN.

Mise à prix : **10.000 €**

Consignation pour enchérir 3.000 € en un chèque de banque, libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de NICE.

Surenchère : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication, par ministère d'avocat inscrit au Barreau de NICE.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de NICE, le 30 mai 2024, sous le n° RG 24/00189, qui est consultable au Cabinet ESSNER ou au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de NICE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de NICE. Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque, pour garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères.

Pour tous **renseignements**, s'adresser au Cabinet ESSNER Tél. 04.97.06.68.80.

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son Avocat.

VISITES : Vendredi 13 décembre 2024 de 14h à 15h - Vendredi 20 décembre 2024 de 11h à 12h